



Communiqué de presse

Villeneuve lez Avignon, le 25 juillet 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE SUITE A LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE SUR LE PROJET DE LOI « ENERGIE-CLIMAT »

PASCALE
BORIES

SENATRICE DU GARD

CONSEILLERE
DEPARTEMENTALE
DU CANTON DE
VILLENEUVE LEZ
AVIGNON

La commission mixte paritaire qui s'est tenue aujourd'hui sur le projet de loi Énergie et climat vient de parvenir à un accord. En tant que co-rapporteuse du texte au Sénat (aux côtés de Daniel Gremillet pour la Commission Affaires économiques) et Vice-présidente de la Commission aménagement du territoire et développement durable, je me félicite du compromis que nous sommes parvenus à atteindre avec mes collègues parlementaires de l'assemblée nationale et du sénat.

Pour rappel, ce projet de loi actualise les objectifs de la politique énergétique de la France, notamment en prévoyant d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, une baisse de 40% de la consommation d'énergies fossiles d'ici à 2030, contre 30% précédemment, et la fermeture des dernières centrales à charbon en 2022. Il décale de 2025 à 2035 la réduction à 50% de la part du nucléaire dans la production électrique.

Il contient également des mesures diverses, concernant par exemple la lutte contre les "passoires thermiques", la création du Haut Conseil pour le Climat, la lutte contre la fraude des certificats d'économies d'énergie (CEE) et définit les conditions d'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (Arenh).

Le Sénat a renforcé les objectifs de la loi en faveur des énergies renouvelables et notamment en matière d'éoliennes en mer, d'hydroélectricité, d'hydrogène renouvelable et de biomasse.

Il a souhaité conforter les filières industrielles françaises dans ces secteurs par la prise en compte du bilan carbone dans les appels d'offres.

Il a tenu à préserver l'accès des Français à une énergie nucléaire compétitive et décarbonée tout en préservant nos capacités d'investissement pour l'avenir.

Enfin, il a souligné la nécessité d'accompagner les salariés dans les mutations des filières énergétiques ainsi que les collectivités territoriales dans la transition énergétique et de renforcer leurs capacités d'investissement et de valorisation dans la production d'énergies renouvelables issues de leurs territoires.

Et il a maintenu le principe du droit recours dans les situations de conflit sur l'éolien offshore.

Le Sénat se félicite qu'une loi fixe désormais tous les 5 ans les priorités de la France en matière de transition énergétique.

N'oublions pas que l'objectif premier de la loi Énergie-Climat est la diminution des gaz à effet de serre. Or, si la France est dans le top 5 des pays qui en émettent le moins, c'est bien grâce à l'hydroélectricité et au nucléaire.

L'essentiel est d'orienter la France vers la sobriété énergétique et de parvenir à assurer à la fois une production d'électricité et une consommation énergétique la moins émettrice de Gaz à Effets de Serre et qui puisse s'affranchir des matières fossiles. Notre territoire dispose d'atouts importants pour répondre à ces enjeux. Deuxième pôle économique d'Occitanie avec la filière nucléaire, il bénéficie d'un potentiel de Recherche & Développement et d'accueil de structures capable de répondre aux enjeux énergétiques du 21^e siècle : durabilité des ressources, indépendance nationale et préservation de l'environnement.

Les conclusions de la commission mixte paritaire doivent encore être approuvées par les deux assemblées pour que le texte soit définitivement adopté, ce qui n'interviendra qu'après l'été.

Rappelons enfin que le président du Sénat Gérard Larcher a récemment précisé que sur l'ensemble des projets de loi et propositions de loi examinés dans les 2 chambres au cours de cette année, "les trois quarts des textes ont été adoptés après un accord entre les assemblées", contre la moitié l'année dernière.

Contact presse :

Blandine Arnaud

Collaboratrice parlementaire de Pascale Bories

06 61 57 65 66

b.arnaud@clb.senat.fr

www.pascalebories.fr